

Demandes de dérogations mineures

Avis aux personnes concernées

Avis public est par la présente donné que, le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, statuera le 1^{er} juin 2026 à 20h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sur les demandes de dérogation mineure relative aux immeubles suivants :

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 177, RUE MICHAUD, LOT 3 044 833

La dérogation mineure 2026-016 autoriserait une superficie de garage de 111.62 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 80 mètres carrés tel que mentionné à l'article 86 a) du règlement de zonage CV. 195.

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 218, RUE MASKINONGÉ, LOTS 3 044 239 ET 3 044 240

La dérogation mineure 2026-018 autoriserait une marge arrière de 6.5 mètres pour la construction d'un bâtiment principal comparativement à la grille de spécifications de la zone C-08 du règlement de zonage CV. 195 exigeant une marge arrière de 9 mètres.

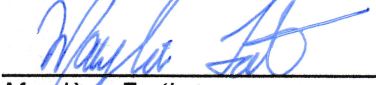
PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE BEAUVILLIERS, LOT 6 704 655

La dérogation mineure 2026-019 autoriserait l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant contrairement à l'article 31 du règlement de zonage CV. 195 l'interdisant.

La dérogation mineure 2026-015 autoriserait qu'un bâtiment accessoire desserve 4 propriétés adjacentes contrairement à l'article 36 a) du règlement de zonage CV. 195 stipulant qu'un bâtiment accessoire doit se trouver sur la propriété qu'il dessert.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes le 1^{er} juin 2026 à 20h.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 15 mai 2026.



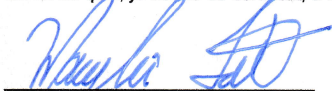
Marylène Fortin
Trésorière et directrice générale adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Marylène Fortin, trésorière et directrice générale adjointe, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 15 mai 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca.

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 15 mai 2026.



Marylène Fortin
Trésorière et directrice générale adjointe